

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2023-105

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise « **SONORAC TP Dardilly** », pour des travaux de pose de P.E.H.D, et de chambres souterraines pour la fibre optique, Route des Bizot, secteur de voirie en amont et en aval du carrefour avec les chemins rurax des Morlins et de l'Attrapoye,

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du **06 mars 2023** et pour 2 mois, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus s'effectuera :

- En chaussée rétrécie si possibilité sur la portion de voirie au droit du chantier,
- En circulation alternée par feux tricolores.

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

02 MARS 2023

Le Maire,

The block contains a large, stylized signature in black ink over a circular official stamp. The stamp features the text 'MAIRIE DE TORCY' at the top and '71210' at the bottom, with a central emblem depicting a building and a tree.

Fait à TORCY, le 02 mars 2023.

Le Maire

The block contains a signature in black ink over a circular official stamp. The stamp features the text 'MAIRIE DE TORCY' at the top and '71210' at the bottom, with a central emblem depicting a building and a tree.

M. Philippe PIGEAU